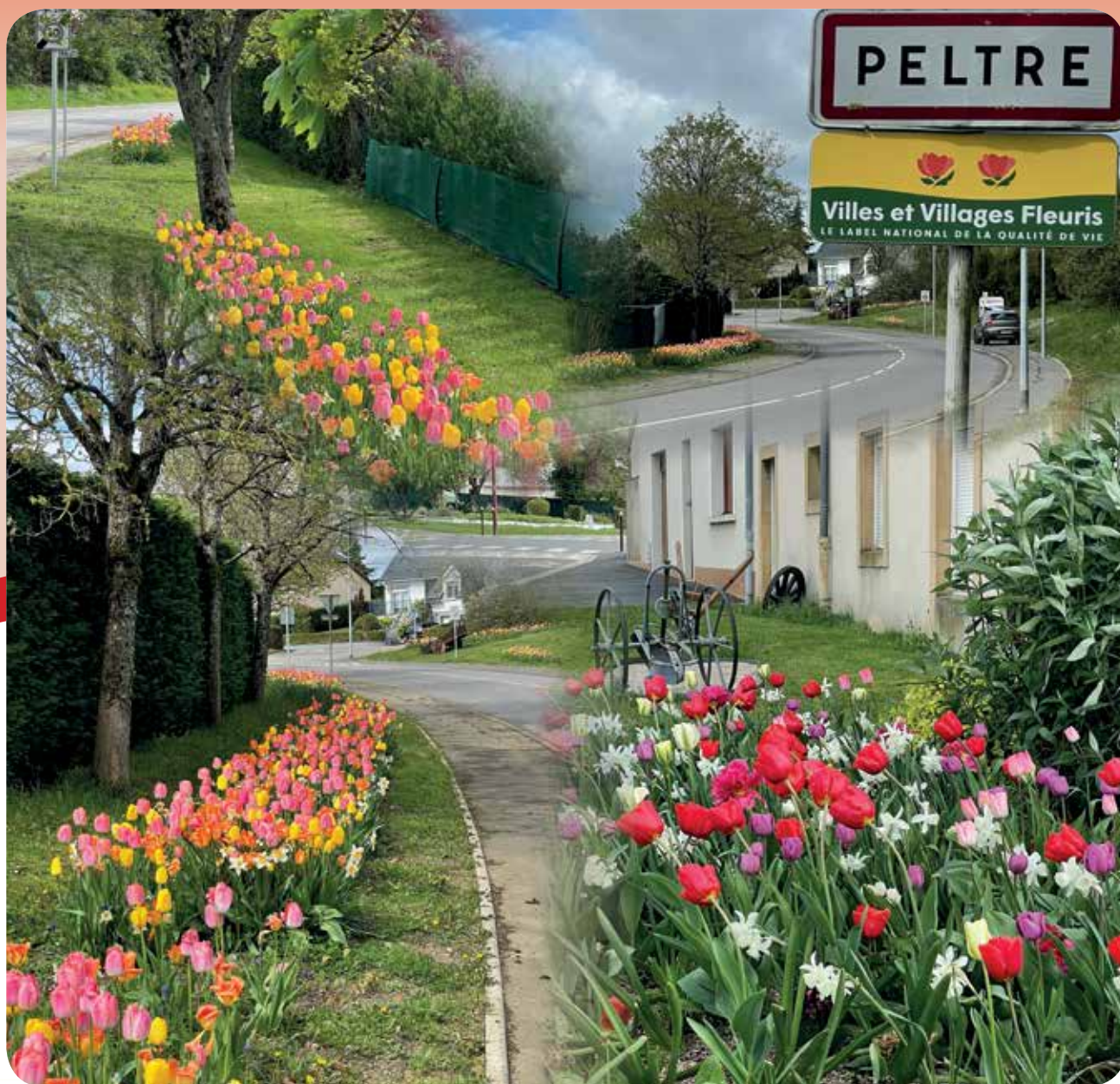




MAI 2024

57

BULLETIN MUNICIPAL





Sommaire

EDITO DU MAIRE

→ CADRE DE VIE

- P 4 - Passation de commandement à la CSTL
- P 5 - A Peltre, il y fait bon vivre
- P 6 - 70 ans de l'appel de l'abbé Pierre
- P 7 - Nichoirs
- P 8 - Broyage des sapins : bilan
- P 8 - Concert du chœur de l'Opéra-Théâtre
- P 9 - Population communale
- P 10 - Fleurissement : les nouvelles orientations et stratégies liées au changement climatique

→ VIE ASSOCIATIVE

- P 11 - UNC : un nouveau président
- P 11 - AS PELTRE
- P 12 - TC PELTRE
- P 13 - Association Familiale
- P 14 - CELAP

→ VIE MUNICIPALE

- P 15 - Comptes Rendus du Conseil Municipal
- P 17 - Le budget 2024
- P 19 - Conseil Municipal des Jeunes
- P 20 - C' vous qui l'dites

→ VIE ÉCONOMIQUE

- P 21 - Art et Loisirs Piscines

→ CONSEILS PRATIQUES

- P 22 - Primo Logement
- P 23 - La renouée du Japon
- P 23 - Quizz

→ INFOS

- P 24 - Etat civil : naissances, mariages, décès
- P 24 - Agenda des manifestations



**Directeur de la publication
et coordination :** Walter KURTZMANN

Equipe éditoriale :

Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA, Walter KURTZMANN,
Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT,
Jean-Marc RACHULA et Elisabeth WIRTZ

Photographies :

Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Jean-Marc RACHULA

Conception et Impression : TEKPRESSE (57)
tekpresse@orange.fr

Tirage : 900 exemplaires

Document distribué par l'équipe municipale. Imprimé avec des encres
à base d'huiles végétales et non minérale sur papier FSC



Pourquoi choisit-on une commune ?

Pourquoi décide-t-on de s'y installer, ou d'y rester durablement ? Cette question, nous nous la sommes tous posée, consciemment ou inconsciemment. On peut, bien sûr, y avoir des attaches particulières, des proches ou des souvenirs. Mais la réponse tient aussi, je crois, dans une combinaison de facteurs qui nous amène à évaluer la qualité et le nombre des équipements et des services présents et le cadre de vie qui nous paraît le plus propice à nous épanouir, à fonder une famille, à grandir, à passer sa retraite.

Certains pans de ce cadre de vie dépendent directement de l'action municipale que le Conseil Municipal réalise en votre nom.

S'agissant des services, nous dépendons souvent d'entités extérieures.

Concernant les écoles (publiques comme privées), c'est la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) qui fixe les règles.

Et, au jeu des ouvertures et suppressions de postes d'instituteurs dans les écoles, la méthodologie employée par le ministère de l'Éducation Nationale, dans son archaïsme, ne parvient pas à privilégier une approche qualitative et prospective : celle des besoins présents et futurs et des ambitions !

Elle est purement et simplement mathématique à l'instant t (fermeture de poste dès que l'effectif est inférieur à 30 enfants par classe en école maternelle et à 26 enfants en élémentaire).

A l'heure où il nous est présenté une fermeture de poste à l'école élémentaire parce que les effectifs sont « insuffisants », c'est une vision du partenariat qui est foulée du pied !

La Commune rappelle ses efforts au cours des 4 dernières années pour les écoles publiques :

- Projets d'investissements lourds avec achats de TBI (Tableaux Blancs Interactifs) dans toutes les classes élémentaires pour un montant de 16 936 € et d'un TBI sur chariot mobile à l'école maternelle, installation de la fibre dans les locaux scolaires, installation et maintenance préventive et curative du matériel informatique (un ordinateur portable par enseignant des écoles élémentaires et maternelles) y compris la fourniture d'un logiciel antivirus, achat « **d'une classe mobile** » comprenant 8 ordinateurs portables avec écran de 15.6" pour les classes de l'école élémentaire pour un montant de 12 756,00 €.
- Prise en charge des transports pour le complexe sportif de Jury,
- Lorsqu'un poste a déjà été supprimé à l'école maternelle, le poste d'ATSEM n'a pas été supprimé mais maintenu pour accompagner les enseignantes dans une logique de développement éducatif alors que la loi n'impose à la Commune qu'un poste pour 3 classes ;
- Etc.

Avec des effectifs raisonnables dans chaque classe, les Directrices et institutrices peuvent déployer tous ces projets avec nous pour l'excellence scolaire.

Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à leur remarquable investissement pour les enfants et à nos collaborations toujours fructueuses !

Mais cela est trop beau !

Si on voulait casser cette synergie, on ne s'y prendrait pas autrement.

En attendant, on cherche encore à démotiver les maires et les équipes qui se démènent ... en les faisant passer pour des rétrogrades qui ne comprendraient pas l'effondrement démographique, sans prendre en compte l'arrivée de nouveaux habitants.

Et si une partie de la réponse à l'effondrement vécu avec passivité passait notamment par une école audacieuse qui donnait encore plus envie d'y confier ses enfants.

Et cessons cette arithmétique aléatoire et égalitariste insupportable !

Heureusement, l'équipe municipale reste mobilisée sur des projets dont la mise en œuvre est prévue à plus ou moins longue échéance même si leur concrétisation est soumise aux arcanes de l'administration et des aides publiques, mais aussi de l'inflation des normes, du renchérissement du coût des travaux, au coût du crédit.

Le cap est fixé. Que le vent nous soit favorable !

Walter KURTZMANN
Votre maire



Passation de commandement à la CSTL

Mercredi 31 janvier, le contrôleur général François Vallier, chef de Corps et directeur départemental du SDIS de la Moselle a confié à M. Pierre Saccoman, le commandement de la Compagnie de Soutien Technique et Logistique (CSTL) de PELTRE.

La CSTL, installée dans les anciens locaux de la société Pierre et Décors, route de Chesny, est une compagnie ayant vocation à soutenir l'activité opérationnelle des Sapeurs-Pompiers de la Moselle.

Elle assure notamment :

1. LE SOUTIEN LOGISTIQUE

a) Prestations

- Transport de matériels vers les centres de secours des 5 compagnies opérationnelles et la compagnie d'instruction (Académos) par navette ;
- Contrôles, remises en état et dotations de matériels du service air ;
- Contrôles réglementaires des matériels.

b) Logistique

- Remplacement des effets vestimentaires ;
- Restitution des effets suite à cessation d'activités ;
- Equipement des nouvelles recrues ;
- Soutien Logistique aux Territoires.

2. LE SOUTIEN TECHNIQUE

a) Equipements Engins

- Remplacement des matériels incendie ;
- Équipement et mise à l'inventaire type des véhicules neufs ;
- Matériels de spécialités.

b. Atelier Mécanique

- Passage au CT et/ou au service des mines d'un engin ;
- Intervention sur un engin en panne et accidenté.



3. LA COORDINATION DE LA PLATEFORME

- Gestion et soutien de la plateforme

4. LA PHARMACIE À USAGE INTERNE

- Approvisionnements en médicaments et en dispositifs médicaux des services de santé.
- Contribution à leur bon usage et leur sécurité d'utilisation.

Après une longue et brillante carrière militaire dans différentes unités opérationnelles dont la Brigade Franco-Allemande puis au Service du Commissariat des Armées, le Colonel Pierre Saccoman a intégré, depuis 2022, le SDIS de la Moselle et la CSTL en qualité d'adjoint au commandant de compagnie.

Félicitations





À PELTRE : il y fait bon vivre

Des écoles, un centre socio-éducatif, des nounous, des crèches, des commerces, des médecins, des kinés, un collège, un lycée, des transports en commun, une gare, deux zones artisanales, des associations à foison, une maternité, des fleurs, et encore des fleurs, rien d'étonnant que Peltre, à une encablure de Metz, proche de la nature, conserve sa 4^{ème} place dans la 5^{ème} édition du palmarès des « *Villes et villages où il fait bon vivre* » publié par le JDD (édition du 28 janvier), dans la catégorie « + 500 et - 2 000 habitants ».

Pour mémoire, ce classement s'appuie sur 187 critères qui sont répartis dans 11 catégories : qualité de vie, sécurité, finances et impôts locaux (nouvelle catégorie), santé, transports, commerces et services, protection de l'environnement, éducation, solidarité, sports et loisirs, attractivité immobilière.

NOUVEAUTÉS POUR LE CLASSEMENT 2024, 8 CRITÈRES ONT ÉTÉ AJOUTÉS :

- 7 concernant les finances et les impôts locaux (taxe foncière sur le bâti et le non bâti, part de ménages imposés, dépenses d'équipement par habitant et évolution dans le temps, épargne brute par habitant et évolution dans le temps).
- 1 concernant la protection de l'environnement (émissions totales de gaz à effet de serre par habitant).

Tous les critères proviennent de sources officielles (aucun élément déclaratif).

Les données ont été mises à jour avec les dernières disponibles.

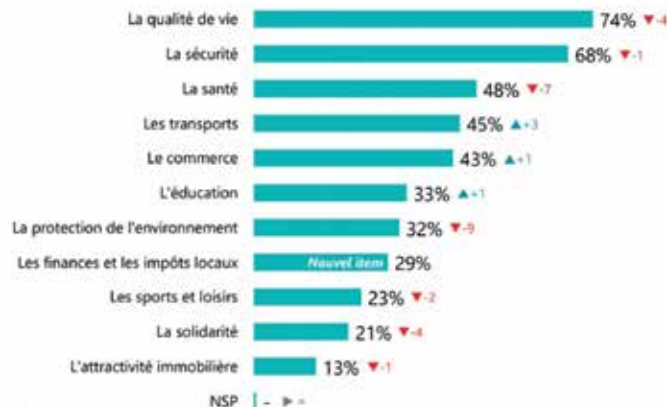
Chaque critère (sauf 3 exceptions) permet à une commune d'obtenir 0, 25, 50, 75 ou 100 points.

TOP 50 2024 - VILLAGES		
1	Guéthary (64)	= 0
2	Martinvast (50)	▲ 1
3	Épron (14)	▼ 1
4	Peltre (57)	= 0
5	Authie (14)	= 0
6	Saint-Quay-Perros (22)	= 0
7	Mazères-Lezons (64)	= 0
8	Buros (64)	= 0
9	Marcellaz-Albanais (74)	▲ 1
10	Cambes-en-Plaine (14)	▼ 1



Les critères les plus importants pour définir une ville où il fait « bon vivre »

Q Quels sont pour vous les critères les plus importants pour définir une ville où il fait bon vivre ?
Plusieurs réponses possibles – Total supérieur à 100%





70 ans de l'appel de l'Abbé Pierre

Le 1^{er} février dernier, les compagnons, les bénévoles et les salariés d'Emmaüs étaient réunis sur le Parvis des Droits de l'Homme à Metz pour célébrer le 70^{ème} anniversaire de l'appel de l'Abbé Pierre sur les ondes de Radio Luxembourg.

Cet appel prononcé le 1^{er} février 1954, repris par la presse, déclencha « *l'insurrection de la bonté* » : « *Mes amis, au secours ! Une femme vient de mourir gelée, cette nuit, à 3 heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée. Chaque nuit, ils sont plus de 2 000 recroquevillés sous le gel, dans la rue, sans toit, sans pain, plus d'un, presque nu. Devant tant d'horreur, les cités d'urgence ce n'est même plus assez urgent. Il faut que, ce soir même, dans toutes les villes de France, dans chaque quartier de Paris, des pancartes s'accrochent sous une lumière, dans la nuit, à la porte des lieux où il y ait couvertures, paille, soupe, et où on lise sous le titre : « Centre fraternel de dépannage », ces simples mots : « Toi qui souffres, qui que tu sois, entres, dors, manges, reprends espoir. Ici, on t'aime. »*

70 ans après, le combat de l'Abbé est toujours d'actualité. M. le Maire était présent au côté de M. François Grosdidier, maire de Metz et président de l'Eurométropole pour soutenir les bénévoles de la Communauté Emmaüs, présents à Peltre depuis 67 ans et de la Fondation Abbé Pierre qui œuvrent quotidiennement pour accompagner au mieux les personnes en situation de grande précarité.





Des nichoirs à oiseaux fabriqués par les agents communaux



Il y a quelque temps, les agents communaux avaient fait part de leur souhait de voir s'implanter dans le village des nouveaux nichoirs.

Leur appel a été entendu par le maire qui leur a donné carte blanche.

Outre la suppression des phytosanitaires déjà actée, et la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts et naturels, l'engagement municipal en faveur de la biodiversité implique de saisir toutes les opportunités de s'inscrire dans la continuité de ces actions, l'objectif étant d'endiguer le déclin des populations d'oiseaux. Beaucoup ont malheureusement disparu. Avec ce type d'action, il s'agit d'encourager leur retour.

Outre les mésanges qui sont d'excellentes prédatrices pour les différents types de chenilles qui leur permettent de nourrir leurs oisillons, la préservation globale des oiseaux est très importante pour la biodiversité.

Le résultat du travail de Lillian et de ses collègues, c'est une quinzaine de nichoirs qui ont été installés dans les arbres des différents espaces verts de la commune.





Broyage des sapins : le bilan



L'opération « **recycler votre sapin de Noël** » a été renouvelée cette année.

La collecte a eu lieu du 2 au 15 janvier 2024 dans notre village. 92 sapins ont été déposés, ce qui représente une participation de **12% des foyers peltrois**.

C'est une véritable démarche qui permet de valoriser les déchets verts.

En effet, les sapins collectés avec les ordures ménagères sont incinérés dans l'usine de valorisation d'HAGANIS de Metz. Les déchets verts sont composés d'eau, leur combustion nécessite donc plus d'énergie que celle des ordures ménagères.

Pour économiser cette énergie, il est donc préférable de valoriser son sapin autrement. Transformer les conifères en compost ou en broyat est donc plus écologique.

Le compost sera utilisé comme fertilisant naturel et le broyat servira au paillage des espaces verts des communes.

Merci à tous pour votre participation à cette collecte.



Concert du Chœur de l'Opéra - Théâtre de l'Eurométropole de Metz

C'est le 23 mars, en l'Eglise Notre-Dame de Peltre que le Chœur de l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole est venu à la rencontre des peltrois.

Une occasion exceptionnelle de savourer, sous la direction de Michel Capperon, les œuvres de l'oratorio à l'opéra (Haendel, Berlioz, Rossini, Verdi, Brahms, Stravinsky, Puccini...) interprétées par un chœur de 12 femmes (6 sopranos et 6 altos) et 12 hommes (6 ténors et 6 basses) accompagné par Sergey VOLYUZHSKIY au piano.

Ce fut un grand moment musical





Population communale

Pour connaître le nombre d'habitants d'un territoire, la source statistique de référence de l'INSEE est le recensement de la population.

La méthode mise en œuvre depuis 2004 permet d'actualiser chaque année les populations légales de toutes les circonscriptions administratives, actualisation particulièrement importante compte tenu des évolutions rapides de la société.

Les populations au 1^{er} janvier de l'année N sont publiées le 31 décembre de l'année N+2.

En complément, des données plus récentes sont fournies par un dispositif d'estimations de population, lui aussi rénové.

Au 1^{er} janvier 2021 (population officielle de la commune pour 2024), la commune de Peltre comptait 1 821 habitants.

Selon le décret du 3 juin 2003, ce chiffre correspond à la population municipale mais ne correspond pas à la population totale qui comprend la population municipale et la population comptée à part.

	2010	2015	2021
Population municipale	1 801	1 855	1 821
Population comptée à part	148	111	123
Population totale	1 949	1 966	1 944

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Elle inclut les personnes sans abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune ainsi que les détenus des éventuels établissements pénitentiaires de la commune. C'est la population statistique comparable à la population sans double compte des précédents recensements.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune. Elle comprend, par exemple, les élèves mineurs ou étudiants majeurs âgés de moins

de 25 ans qui logent pour leurs études dans une autre commune mais dont la résidence familiale est située sur le territoire de la commune ou les personnes résidant dans une communauté (établissements sanitaires et sociaux de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers ou résidences sociales, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires) d'une autre commune mais ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, la commune de Peltre comptait une population totale de 1 944 habitants.

Au-delà du seul chiffre, c'est bien la tendance qu'il faut regarder. En effet, en six ans, la population municipale a donc diminué en moyenne de 0,31 % par an (soit - 34 habitants depuis 2015).

La première explication de cette baisse est, selon les experts en démographie, l'évolution du nombre moyen d'occupants par logement qui est passé de 4,5 habitants en 1968 à 2,3 en 2021 en raison du vieillissement de la population alors même que la population municipale n'a cessé d'augmenter passant de 884 en 1968 à 1 855 en 2015.

En effet, 30,17 % de la population de la commune a plus de 60 ans :

- 60 à 74 ans : 352 personnes soit 19,23% ;
- 75 à 89 ans : 186 personnes soit 10,16% ;
- 90 ans et plus : 13 personnes soit 0,71%.

Mathématiquement, il faut donc plus de logements pour héberger le même nombre d'habitants.

En France comme dans la plupart des économies avancées ayant achevé leur transition démographique, on assiste à une seniorisation marquée de la société au cours des trois dernières décennies.

En parallèle, la part des plus de 80 ans a doublé entre 1980 et 2021, passant de 2,8 % à 6,3 %. Ces évolutions impliquent des décisions notamment dans les domaines sanitaires et économiques.



Fleurissement : les nouvelles orientations et stratégies liées au changement climatique

Garder la commune belle et fleurie malgré le réchauffement climatique était le thème de la conférence proposée par la municipalité jeudi 18 avril à la salle des fêtes.

Cette soirée animée par M. Steve PEIFER, responsable du service technique de la commune de Rémelfing, membre du jury régional des « *Villes et villages fleuris* » et conseiller de la commune de Peltre a été suivie avec beaucoup d'intérêts par de nombreuses personnes.



MOINS D'ANNUELLES ET PLUS DE VIVACES, BULBES ET GRAMINÉES

Les conseils du spécialiste ont notamment mis en évidence la nécessité d'adapter la palette végétale, aux contraintes du milieu, actuelles et à venir, en :

- Accentuant le travail de création variétale : miser plus sur le durable;
- Choissant des annuelles moins gourmandes en eau (Pervenche de Madagascar, géraniums, dipladenia, gomphrena...), des vivaces adaptées à des sols peu filtrant et des espèces à floraison prolongée ou précoce :



- Échinacées;
- Asters;
- Achillées;
- Graminées
- Cistes.

- Réalisant des plantations avec des bulbes (narcisses, jonquilles, ail, heremurus);
- Plantant le plus possible en pleine terre ;
- Limitant l'évaporation du sol / le rafraîchir (paillage organique, minéral ou tissé) ;
- Adaptant la date de plantation/empotage : la dynamique de croissance foliaire et racinaire a un effet immédiat sur les besoins en eau de la plante (transpiration), et donc sur la fréquence des apports en eau) ;
- Choissant la taille du contenant : plus sa taille est grande, plus la quantité d'eau retenue sera importante ;
- Raisonant les apports en eau (bonne quantité au bon moment en lien avec les végétaux et le support de culture. Privilégier l'arrosage automatique nocturne avec un système de goutte-à-goutte) ;
- Habituant les plantes à un certain stress hydrique ;
- Préparant son sol avant plantation ;

Et maintenant à vous de jouer...

Ressources :

- **Site Internet** : <http://www.innoplante.fr/>
- **Site Internet** : <https://www.floriscopes.io/>



Union Nationale des Combattants du Val Saint Pierre

L'association de l'Union Nationale des Combattants du Val Saint Pierre regroupe les adhérents des communes de CHESNY – JURY – MECLEUVES et PELTRE.

Lors de son Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 février dernier, les comptes rendus statutaires (compte-rendu moral et d'activités ainsi que le rapport financier) ont été approuvés et M. François Vanhove, président sortant, a été remercié pour son dévouement pendant 22 ans au sein de l'association.

Le siège de l'association est situé chez son nouveau président – M. Francis DUVAL – au 7b Le Baugenet à MECLEUVES.

Les adhérents sont d'anciens de la guerre d'Algérie, des militaires des opérations extérieures (OPEX), des soldats de France (adhérents qui ont fait leur service militaire), des associés (adhérents non « militaires ») et des veuves.



Les manifestations prévues en 2024 :

- 8 mai à CHESNY
- 1^{er} juin fête villageoise à PELTRE
- 15 juin (appel du 18/06) à PELTRE
- 17 juin fête villageoise à JURY
- 11 novembre à PELTRE
- 5 décembre à JURY.

Recrutement A.S. Peltre Saison 2024 – 2025



L'AS Peltre recherche dès maintenant et prioritairement, des enfants (filles et garçons) nés en 2010 et 2011 pour préparer la saison prochaine en catégorie **U14/U15** !

Afin de continuer à former, et reformer nos équipes de jeunes que le club a connu par le passé dans toutes les catégories.

Nous recrutons évidemment dans toutes les sections des plus petits, jusqu'au séniors.

(Mixités dans toutes les équipes jeunes jusqu'à 15 ans)
Nous avons des équipes depuis le mini-foot (4ans) jusqu'au U15 (à créer) pour la saison prochaine.

Nous recherchons des **Educateurs / Coachs / Parents** afin de compléter notre staff en place.

Si vous avez un peu de temps à consacrer à notre

association, et à la vie du village, que vous soyez retraité(e), actif(ve), en recherche de contacts, envie d'échanger, venez partager notre expérience en apportant la vôtre.

Pas besoin d'avoir un passé de footballeur, juste une envie de partager des valeurs dans le milieu associatif.

Vous verrez qu'à l'AS PELTRE, c'est aussi un club où il fait bon vivre !

Nous sommes à la recherche également, d'arbitres à partir de 14 ans, la formation, les équipements et les frais annexes sont pris en charge par le club.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter via Philippe, (secrétaire) au 07 71 57 12 22 ou David (responsable jeunes) au 06 16 57 39 46.



Le Tennis Club de Peltre : 40 ans d'histoire, de passion et d'avenir prometteur

Le Tennis Club de Peltre a célébré son 40^{ème} anniversaire le 11 novembre 2023 lors d'une soirée dansante conviviale. Une occasion spéciale de réunir ses licenciés dans un contexte différent des courts de tennis.

Le président du club, Frédéric Bertrand, a ouvert la soirée en partageant une rétrospective émouvante du parcours du club au cours de ces quatre décennies. Un moment qui a permis aux membres de se remémorer les moments forts et les évolutions marquantes du Tennis Club de Peltre. La soirée s'est poursuivie avec un repas généreux préparé par la rôtisserie du restaurant **Derrière : "Côte de beauf"**. L'ambiance a été assurée par le groupe de musique Jazz-Rock **"The Runners"**, qui a fait vibrer la piste de danse.

L'événement a été marqué par la présence distinguée des trois anciens présidents du club, Jean-Paul Louyot, Jean-Jacques Beck et Ann-Pascale Marigny. Leur présence a ajouté une dimension spéciale à cette soirée commémorative, témoignant de l'attachement et de l'engagement continu des anciens dirigeants envers le club. Nous avons également eu l'honneur d'accueillir M. Jaton, président du comité de Moselle de tennis, qui a rejoint la célébration après la finale de l'Open de Moselle qui se déroulait le même jour.

RETRAÇONS ENSEMBLE L'HISTOIRE RICHE DE CE CLUB, FONDÉ LE 10 JUIN 1983 :

L'aventure a commencé à prendre forme avec l'inauguration des deux courts extérieurs de tennis le 15 septembre 1984, marquant une étape cruciale dans le développement du club. En 1999, la mairie de Peltre a offert un garage qui a été métamorphosé en premier club house du club, un lieu de rencontres et d'échanges pour les membres.

Le T.C. Peltre a inscrit une nouvelle page de son histoire en organisant son premier tournoi homologué en juin 2000. En juillet 2024, le club se prépare à lancer la 13^{ème} édition de ce tournoi qui rassemble entre 150 et 160 participants chaque année. Cinq semaines de compétitions intenses, ponctuées d'animations et de soirées barbecue, font de cet événement un rendez-vous incontournable dans la vie du club.

En 2003, le Tennis Club de Peltre a également été témoin de l'ouverture de la salle omnisports intercommunale à Jury du Val-St-Pierre, élargissant ainsi les horizons sportifs de la communauté.

En 2017, le club a entrepris la construction de son nouveau club house, concrétisant ce projet ambitieux le 14 septembre 2018, en présence de la présidente du club Ann-Pascale Marigny, du maire de Peltre Walter Kurtzmann, et de Lionnel Ollinger, président de la ligue du Grand Est du tennis. Une étape significative qui a renforcé les infrastructures du club et sa capacité à accueillir ses membres dans un cadre moderne et convivial.

En dressant le bilan de l'année 2023, le Tennis Club de Peltre affiche des résultats impressionnants : **151 licenciés, dont 59 résidents de Peltre et 52 jeunes passionnés de tennis.** Le club propose une offre d'entraînement diversifiée avec un total de 19 créneaux par semaine, le tout encadré par une équipe de 5 éducateurs dévoués. **Au sein de ces cours, le TC Peltre compte 66 adultes et 45 enfants allant de niveau non classé à des classement de 3^{ème} série.** Avec la participation de 21 équipes dans différents championnats, le club a démontré sa vitalité et son engagement compétitif.

En conclusion, le Tennis Club de Peltre célèbre non seulement son riche passé mais regarde également vers l'avenir avec des projets ambitieux pour promouvoir le tennis au sein de la communauté locale.





Association Familiale de Peltre

Le 1^{er} trimestre a été riche en événements proposés par l'Association Familiale de Peltre et nos priorités s'adressent à toutes les familles de Peltre,

- en assurant l'accompagnement des enfants à la piscine tous les lundis ;
- en développant de nouvelles activités ludiques et proposer des loisirs des enfants (après-midi jeux ou crochets ou scrapbooking)
- en proposant des sorties distrayantes aux seniors

Après-midi jeux, 27 Janvier : les grands et les petits ont découvert de nouveaux jeux proposés par la Ludothèque La Coccinelle et ont participé en famille ou entre amis à des échanges bien sympathiques.

Nous avons renouvelé ces échanges avec une autre formule, en soirée, le 16 Mars, où chacun amenait 1 ou 2 jeux pour les faire découvrir aux joueurs présents.

Atelier Croch'kids, 26 Février : les petites mains se sont bien démenées pour passer et repasser le coton dans la maille. C'est, guidés par Catherine Thouvenin, que les enfants ont découvert le maniement du crochet. Pas si facile que ça mais l'ardeur de tous était là et c'était un grand plaisir pour chacun de découvrir les chaînettes qui se formaient au bout de leurs doigts. Les débuts sont très prometteurs et un nouvel atelier **"initiation au crochet"** a été réalisée le 20 Avril, toujours sous l'œil bienveillant de Catherine.

À l'écoute de tous, nous voulons aussi accompagner nos aînés et leur permettre d'éviter l'isolement ou rompre la solitude pour certains ; nos ateliers gym douce ou mémoire connaissent un succès non démenti, ainsi que notre atelier informatique qui permet de lutter contre la fracture numérique.

Au service de notre communauté de Peltre, nos bénévoles se mobilisent aussi pour favoriser les activités culturelles et artistiques, peinture, rotin, travaux manuels, marqueterie.

Pour nos excursions à la journée, nous avons proposé une sortie à Kirrwiller le 13 Mars, journée de rêve au Royal Palace, pendant laquelle les 56 personnes participantes ont profité de ce magnifique spectacle, d'un délicieux repas et d'une après-midi dansante.





Deux comédies à ne pas rater au Théâtre'à Peltre !!

ENCORE 2 REPRÉSENTATIONS DANS LE CADRE DU 1^{ER} FESTIVAL THEATR'À PELTRE.

Le vendredi 17 mai à 20h30, nous accueillerons la Compagnie **"Les Complices"** pour une représentation de la pièce **"La Perruche"** d'Audrey SCHEBBAT.

Un couple attend des amis pour le dîner, mais ceux-ci n'arriveront jamais...

À chercher les raisons de cette absence, l'homme et la femme se disputent au sujet de leurs amis. Lui défend son collègue et elle, sa meilleure amie.

Voilà comment un dîner tranquille se transforme en un match de boxe. Round après round, rebondissements après rebondissements, les retournements de situations pimentent ce huis clos grinçant, drôle et sensible.

Le samedi 18 mai à 20h30, pour celles et ceux qui ont raté les précédentes représentations, **"La maitresse en Maillot de bain"** de Fabienne GALULA par la troupe du CELAP de Peltre.

Bienvenue au paradis des gommettes, des doudous et des anti-dépresseurs !

Mandatée par le ministère de l'Education Nationale, une jeune psychologue atterrit dans la salle des maîtres d'une école maternelle. Ce qu'elle va y trouver est très loin de ce qu'elle imaginait ...

Infos et réservations : www.celap.fr





Retour sur les conseils municipaux des 15 février et 21 mars 2024

→ AIDE ALIMENTAIRE

Une aide alimentaire d'une valeur de 60 € a été accordée pour une personne seule, renouvelable une fois.

→ SUBVENTIONS

- 351,90 € à l'USEP
- 300 € à l'Association AFM Téléthon
- 220 € à l'Association APEEP
- 2 200 € à l'Association Entraide et Amitié (AEA)
- 50 € à l'Association JURY BADMINTON CLUB
- 4 000 € à l'AS PELTRE

→ CONVENTION DE SOUTIEN « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX » POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS

Le Conseil Municipal décide de signer La Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025.

→ PARTICIPATION COMMUNALE AU RISQUE PREVOYANCE

Le Conseil Municipal décide de réévaluer et fixer la participation communale selon l'indice majoré des agents,

tel que suit à compter de mars 2024 :

- 13 € par agent et par mois pour les agents ayant un indice majoré supérieur à 431,
- 15 € par agent et par mois pour les agents ayant un indice majoré inférieur ou égal à 430.

→ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET L'EUROMÉTROPOLE

La démarche de mutualisation des services de Metz Métropole et ses Communes membres est un facteur d'amélioration continue de la qualité de service sur le

territoire, d'adaptabilité de l'organisation publique locale et d'optimisation des dépenses de gestion.

Ainsi, le Conseil Municipal décide d'approuver la démarche.

→ ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi, le territoire métropolitain a été divisé en 3 plans de secteurs :

- **Le Cœur Métropolitain** : Metz et ses quartiers, 118 000 habitants ;
- **Le Noyau Urbain** : les 10 communes en continuité urbaine de Metz, 68 000 habitants ;
- **La Couronne Métropolitaine** : les 34 communes périurbaines, 37 000 habitants ;

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au plan de secteur qui couvre la commune. Ainsi, le territoire communal est en l'espèce couvert par le plan de secteur "*couronne métropolitaine*"

→ ZAENR (ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR))

La population de Peltre a été amenée à participer à la concertation en vue de la définition des ZAENR, qui s'est déroulée du 2 au 26 janvier 2024.

→ LE BILAN DE CETTE CONSULTATION EST LE SUIVANT :

- 51 personnes ont répondu au sondage publié sur Internet ;
- Aucune personne n'a consigné des observations sur le registre ouvert en mairie ;
- Aucune personne n'a adressé de contribution écrite via la consultation électronique et/ou par courrier.

Sur ces 51 réponses, 42 participants partagent la proposition communale de développement des énergies renouvelables et 7 se disent opposés à ce déploiement (2 sont sans opinion). Vingt participants souhaitent obtenir plus d'information sur les EnR.



Les ZAENR proposées après la concertation sont les suivantes :

■ **POUR L'ÉOLIEN TERRESTRE :**

Il est proposé de ne pas cartographier de ZAENR pour l'éolien terrestre sur le ban communal.

■ **POUR LE SOLAIRE THERMIQUE ET/OU PHOTOVOLTAÏQUE SUR BÂTIMENT :**

Il est proposé de définir comme zones d'accélération du solaire thermique et/ou photovoltaïque toutes les toitures (privées ou publiques) de l'intégralité des zones urbanisées ou à urbaniser (Zones UA, UB, UE, UX, 1AU du PLU) de la commune.

■ **POUR LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL :**

Il est proposé d'inscrire l'ensemble des parcelles des zones UX (zones d'activités : commerce, artisanat et industrie) du PLU comme ZAENR du solaire photovoltaïque au sol.

■ **POUR LES OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUE :**

Il est proposé d'inscrire l'ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser (Zones UA, UB, UE, UX, 1AU du PLU) de la commune comme ZAENR pour les ombrières photovoltaïques.

■ **POUR L'AGRIVOLTAÏSME:**

Au moment d'arrêter la cartographie des ZAENR, des décrets d'application de la loi APER sont en attente afin de préciser la définition de l'agrivoltaïsme.

Dans cette attente, il est proposé de définir l'ensemble des secteurs classés en zone A du PLU comme ZAENR pour l'agrivoltaïsme, sauf les parcelles incluses dans les trames bleue et verte du PLU. Une intégration paysagère devra également être fournie afin de vérifier l'impact paysager de chaque projet.

■ **POUR LA MÉTHANISATION :**

Il est proposé de ne pas cartographier de ZAENR pour la méthanisation sur le ban communal.

■ **POUR L'HYDROÉLECTRICITÉ :**

Considérant qu'à l'échelle de la commune, seul le ruisseau Saint Pierre pourrait accueillir une installation permettant de développer de l'hydroélectricité, il est proposé de ne pas cartographier de ZAENR pour l'hydroélectricité sur le ban communal.

■ **POUR LA GÉOTHERMIE :**

Considérant que l'ensemble du ban communal présente du potentiel géothermique en surface, il est proposé d'inscrire l'ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser (Zones UA, UB, UE, UX, 1AU du PLU) de la commune comme ZAENR pour la géothermie de faible énergie sur le ban communal.

■ **POUR LA BIOMASSE (BOIS-ÉNERGIE) ET LES RÉSEAUX DE CHALEUR :**

Il est proposé d'attendre les résultats de l'étude de suivi réalisée par l'ADEME pour définir les zones de réseaux de chaleur et de biomasse, sur le ban communal.

➔ **CRÉATION D'UN POSTE VTA (VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION)**

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste de Volontaire Territorial en Administration (VTA).

En effet, dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement poursuit le dispositif de volontariat territorial en administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

Le contrat "VTA" prendra la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de projet, de 12 à 18 mois. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA sera attribuée par l'État à la collectivité.

Ce dispositif s'adresse en premier lieu aux collectivités locales rurales afin d'apporter un soutien en ingénierie adapté.



Horaires de tonte

Du lundi au vendredi :
8h à 12h et 14h à 19h

Les samedis :
9h à 12h et 14h à 19h

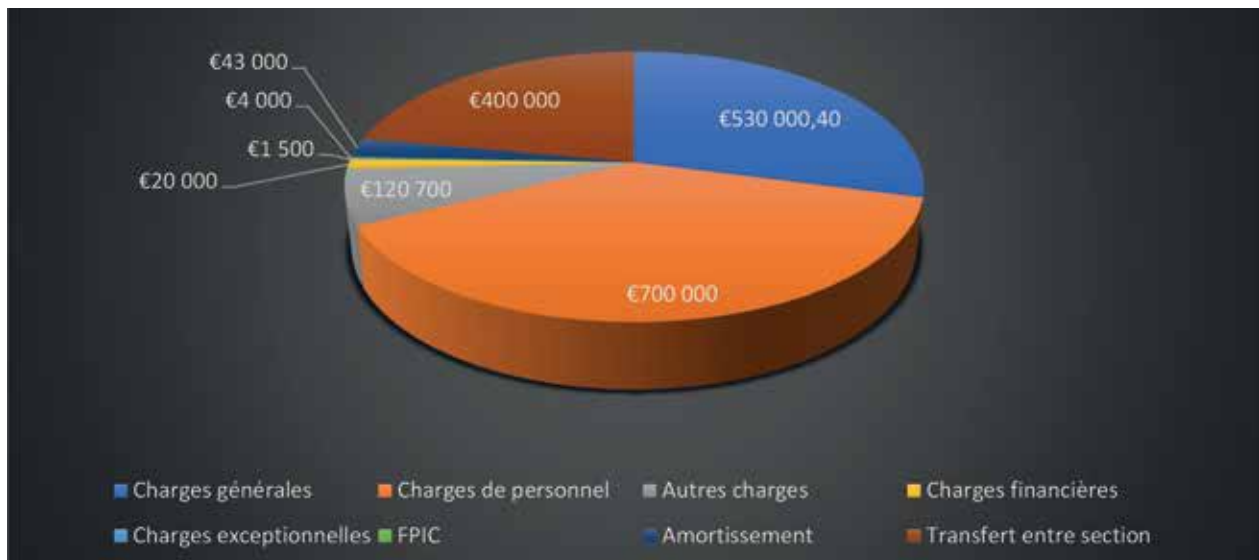
Les dimanches et jours
fériés : **interdits**



Budget de la commune 2024

Le budget primitif 2024 demeure fidèle à la ligne de conduite de la municipalité depuis 2020 (voire 2014) : maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en assurant un niveau de service important à la population et en maintenant un niveau d'investissement élevé et compatible avec un niveau de dettes raisonnable dans un contexte encore contraint et incertain.

→ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 819 200,40 €



→ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 819 200,40 €



- **74 % des recettes réelles** : Impôts et taxes (1 039 500 €)
- **1.2 % des recettes réelles** : Produits des domaines : 17 000 €
- **21 % des recettes réelles** : Dotations, subventions... : 292 450 €
- **1.2 % des recettes réelles** : Autres produits de gestion : 17 000 €
- **1.9 % des recettes réelles** : Remboursement des charges de personnel : 26 500 €
- **Excédent 2023** : 383 750,40 €
- **Amortissement** : 43 000 €



→ INVESTISSEMENT 2024 :

- **Voirie** : prévision d'achat de jeux, panneaux d'affichage, sécurisation de la rue de Metz, études relatives à l'enfouissement de la rue de Gargan ;
- **Eclairage** : Rénovation du parc d'éclairage public en LED ;
- **Acquisition de divers matériels, notamment pour le service technique** ;
- **Bâtiments** : rénovation de la Centrale de Traitement d'Air (CTA) de la mairie, remplacement de la chaudière

de l'école élémentaire. installation d'un bac à graisse à la salle des fêtes, rénovation du presbytère et des vestiaires du football club et réhabilitation de la maison du 6 rue de Chesny. Etudes pour la création d'un atelier communal.

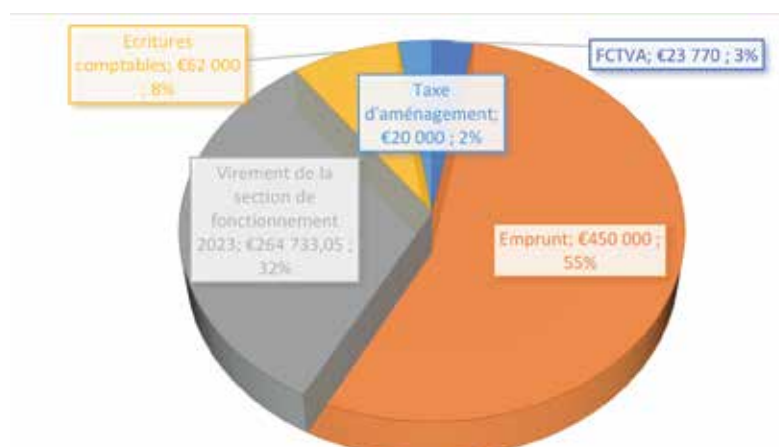
- **La vidéoprotection** : travaux au second semestre 2024 ;
- **La reprise des tombes abandonnées** : troisième et dernière phase de travaux en avril 2024.

→ RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

OPÉRATION	INTITULÉ	BUDGÉTISÉ EN €	OBSERVATIONS
261	Titres participation	1 500,00	SAREMM
16	Emprunts	69 000,00	Avec nouvel emprunt 2024
040/ 198	Neutralisation amortissement subvention	43 000,00	
2046	Attribution de compensation Metz Métropole	55 000,00	Gestion de la voirie MM
041/ 2031	Frais études à basculer	19 000,00	
001	Déficit N-1	223 020,47	
TOTAL DÉPENSES		410 520,47	
Rappel dépenses équipement + Reste à Réaliser			1 152 782,58 €
TOTAL DES DEPENSES + RAR			1 563 303,05 €

ARTICLE / OPÉRATION	DÉBITEUR	MONTANT
13 Subventions	Fonds de concours Presbytère	100 000
	Fonds Vert	3 000
	DETR foot / presbytère	29 500 + 30 000
	FIPD + REGION videoprotection	45 900 + 20 000
	Ambition Moselle Presbytère / Foot/atelier	30 000 + 34 400 + 50 000
10222	FCTVA	23 770
10226	TAM	20 000
1641	Emprunt	450 000
040	Opération d'ordre (art 28046)	43 000
041	Ecritures comptables frais d'étude à basculer	19 000
1068 Excédent de fonctionnement		264 733,05
021 Virement de la section de fonctionnement		400 000
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		1 563 303,05 €

→ RECETTES INVESTISSEMENT





→ TAUX DES IMPÔTS INCHANGÉS EN 2024

TAXES	2013 À 2016	2017 À 2020	2021 ET 2022	2023 ET 2024
Taxe d'Habitation	10,44 %	11,38 %		
Taxe Foncière	13,01%	14,18 %	28,44%*	30,43 %
Taxe Foncier Non Bâti	34,54%	37,65 %	37,65%*	40,28 %

* Ajout de la taxe départementale

Qu'est-ce que le CMJ ?

LE POINT DE VUE D'UN MEMBRE DU CMJ : le CMJ est un conseil municipal pour jeunes. Les membres ont été élus par des jeunes de leurs âges. Chaque mois, les jeunes élus se regroupent à la mairie pour parler des avancées des différents projets. Par exemple, nous avons demandé un abri de bus à l'arrêt Peumont pour protéger les élèves de la pluie.

Mais malheureusement certains de nos projets tombent à l'eau : par exemple, on avait prévu de faire un club théâtre pour les jeunes et un Pumptrack mais au vu du prix, nous avons abandonné.

Pour un village plus propre, un groupe de travail du CMJ a également fourni une carte avec toutes les poubelles du village avec leur état et avec les endroits où il en manque.

Un autre groupe travaille sur la création d'une journée présentation CMJ aux élèves de l'école élémentaire avec la réalisation d'une vidéo.

Le CMJ se rendra prochainement à la communauté Emmaüs pour une visite.





C' vous qui l'dites



La commune est propriétaire de 3 maisons à l'abandon depuis plusieurs années dont une depuis plus de 10 ans : une stratégie pour pouvoir mieux les démolir !

FAUX 

La commune est effectivement propriétaire de 3 maisons au 18 rue Daubrée, au 6 rue de Chesny et au 6 rue de Gargan (le presbytère) mais elles ne sont pas à l'abandon.

La maison située 18 rue Daubrée (Maison de feu Mme Hamann) a été acquise pour permettre la création d'une voie d'accès pour l'opération de l'ancien terrain de foot d'entraînement en démolissant le garage. Dans l'attente de la construction d'un atelier municipal, elle sert au service technique à entreposer divers matériels et notamment ceux utiles aux associations.

Concernant la maison du 6 rue de Chesny, le projet de la municipalité est de la transformer en 5 appartements de type T2. L'équipe de maîtrise d'œuvre DEUX POINTS ARCHITECTES / LABART / BICOME, en groupement solidaire, travaille sur le projet depuis mars 2023. Après la réalisation des différents diagnostics, elle a présenté aux élus, le 31 mars dernier, un Avant-Projet Définitif qui a été validé. La phase de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux est prévue à partir de début juin 2024 et la réception des travaux au deuxième semestre 2025.

Pour le presbytère, le sujet est plus complexe puisqu'il s'agit du logement du prêtre desservant 8 communes. L'accord de ces 7 autres communes est donc nécessaire pour financer les travaux et ainsi que celui de l'évêque. Après de multiples négociations, cet accord a été trouvé et Monseigneur Ballot a également donné un avis favorable pour une réhabilitation du logement permettant dans distraire une partie, pour y réaliser des logements. La consultation pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre sera lancée en mai 2024.

Le Maire ne veut absolument pas engager des travaux lourds pour refaire la dernière partie de la rue de Gargan qui est vraiment en mauvais état.

FAUX 

La compétence « Voiries » n'est plus une compétence communale mais elle a été transférée par la loi à la métropole depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ce n'est donc plus le Conseil Municipal qui fixe le calendrier de réfection de voiries mais les services de la métropole en fonction d'un budget pluriannuel alloué à chaque commune.

Pour la portion de la rue de Gargan située entre la rue Saint André et le passage à niveau, il convient également de prévoir les travaux pour l'enfouissement des réseaux secs qui restent à la charge de la commune.

Une 1^{ère} réunion de travail s'est tenue le 11 janvier dernier avec le Pôle ingénierie de l'espace public de la Direction Mobilités et Espaces publics de la métropole.

Le budget alloué aux travaux par la métropole pour le tronçon compris entre la rue St André et le passage à niveau est de 200 000 € TTC. Les travaux devront être portés par la commune en coordination avec les exploitants de réseaux et avec l'assistance du Pôle ingénierie de l'espace public. Une consultation doit donc être lancée pour désigner un bureau d'étude en charge de cette mission. L'objectif étant :

- Travaux d'enfouissement : horizon fin 2024 ou début 2025 ;
- Travaux de voiries : 2025;
- Réflexion du second tronçon (rue des Vignes – Passage à niveau) : au prochain mandat.

Arts et loisirs Piscines fête ses 20 ans !

En 2003, Christine et Hervé KIEFFER ont le projet de créer leur entreprise spécialisée dans la construction de piscines. Tous deux sont des professionnels aguerris. Hervé est conducteur de travaux dans le BTP et Christine est responsable administrative en bureau d'étude. Ils sont convaincus que la construction de piscines pour les particuliers est un marché qui va se développer. Ils réalisent une étude de marché et un prévisionnel qui conforte leur décision.



En avril 2004 ART ET LOISIRS PISCINES ouvre ses portes dans la zone d'activité de Peltre. Ils démarrent leur activité en construisant des piscines en béton armé creusé. C'est une technique traditionnelle qu'en tant qu'ancien conducteur de travaux Hervé maîtrise parfaitement.



Dans un deuxième temps et pour répondre à un plus large éventail de clientèle Christine et Hervé passent un accord de distribution et d'installation avec ALLIANCE PISCINES, constructeur français de piscines en coque polyester qui dispose de 7 usines en France dont l'une à Bitche en Moselle. Les produits de ce constructeur sont garantis 30 ans.

ARTS ET LOISIRS PISCINES

30, rue du ruisseau – ZA

57245 PELTRE

TEL : 03 87 15 11 82

Courriel : contact@artloisirs-piscines.fr

www.artloisirs-piscines.fr



Le couple d'entrepreneurs passe également des accords de distribution et d'installation avec KINEDO, le leader français du SPA, ainsi qu'avec le fabricant d'abris de piscines EC Création.



Pour mener à bien son activité l'entreprise possède un terrain de 40 ares dont 250 m² de surface couverte qui abrite ses bureaux et son espace de vente qui présente à la clientèle les différents produits et accessoires nécessaires à la construction et à l'entretien des piscines et SPA. Pour la construction et l'installation de ses piscines et SPA, l'entreprise dispose d'un outillage performant tel qu'une pelle mécanique de 8T, d'une mini-pelle, d'une bétonnière, de 4 véhicules utilitaires, de remorques ainsi que tout l'outillage à main nécessaire. Tous les travaux réalisés par Arts et Loisirs Piscines sont couverts par une garantie décennale – Piscines Françaises (Abeille Assurance).



PRIMO-LOGEMENT : une nouvelle aide pour l'achat de votre bien immobilier

Dans le cadre de sa politique du logement, l'Eurométropole de Metz s'engage depuis 2007 en faveur de l'accession sociale à la propriété.

Primo-Logement est un coup de pouce financier qui consiste à aider les ménages primo-accédants, c'est-à-dire, les personnes qui n'ont pas été propriétaire de leur résidence principale depuis au moins deux ans avant la demande d'aide.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

1. Liés au logement

- Acquérir un logement neuf ou en VEFA. Dans ce cas, le logement devra être labellisé RT2012 ou RE2020, bâtiment positif ou passif. Le logement devra aussi respecter un prix plafond fixé à 3 500 € HT/m².
- Acquérir un logement ancien du parc privé ou social, existant de plus de 15 ans. Dans ce cas, si le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est égal à E, F ou G ou en cas de DPE vierge, le ménage devra solliciter l'ALEC du Pays Messin pour être sensibilisé et/ou accompagner dans la réalisation de travaux. Le logement devra aussi respecter un prix plafond fixé à 3 000 €/m².

2. Liés aux ressources inférieures aux plafonds indiqués ci-dessous :

Nbre de pers. dans le logement	Revenu fiscal de référence maximum	
1 pers.	37 581 €	32 673 €
2 pers.	56 169 €	43 633 €
3 pers.	67 517 €	52 471 €
4 pers.	80 875 €	63 347 €
5 pers.	95 739 €	74 518 €
6 pers.	107 738 €	83 983 €
pers. supp.	+12 005 €	+9 368 €

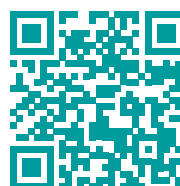
Plafond en vigueur au 1^{er} janvier 2024.



En fonction de la composition du ménage et sous conditions, cette aide peut atteindre jusqu'à 4 000 € :

Personne seule	2 000 €
Ménage sans enfant	3 000 €
Ménage avec enfant(s) ou famille monoparentale	4 000 €

Plus d'information sur le site internet de l'Eurométropole
ou par mail : primologement@eurometropolemetz.eu





La renouée du Japon : à bannir de votre jardin !



Sous son nom poétique, la renouée du Japon est inscrite sur la liste des cent plantes les plus invasives de la planète ! Elle n'est pas toxique pour l'homme.

La *Fallopia japonica* pousse sauvagement et perturbe grandement les écosystèmes si elle n'est pas maîtrisée. Grande et vigoureuse, elle croît, en effet, de 1 à 8 cm par jour !

C'est une plante herbacée vivace qui présente des tiges creuses, ramifiées,

de couleur rougeâtre à verdâtre, souvent rouge à la base ressemblant aux cannes de bambou. Ces tiges sont issues d'un rhizome imposant d'une trentaine de centimètres de diamètre.

C'est une plante géophyte, c'est-à-dire que ses tiges aériennes meurent l'hiver mais des bourgeons souterrains persistent et se développent proches de la surface pour donner naissance à de nouvelles pousses, dès le printemps. À noter : un fragment de rhizome ou de tige de la taille d'une bille peut reconstituer un massif après 10 ans de latence !

Elle produit des composés chimiques aromatiques, toxiques pour les racines des autres plantes.

La renouée du Japon n'est, bien évidemment, pas une plante bienvenue au jardin !

Si vous avez la malchance de la voir s'installer chez vous, il est donc urgent de la faire disparaître ! Comment ?

Si l'on déclare la guerre à la renouée, il faut être patient et endurant. Commencez par extraire les rhizomes. Puis effectuez des fauchages réguliers afin d'épuiser la plante jusqu'à complète disparition ou placez une bâche opaque sur toute la zone concernée. Sans lumière, la plante ne pourra plus se développer correctement.

Pour faciliter son éradication, installez des plantes arbustives à développement rapide comme les noisetiers, les sureaux ou les saules sur le lieu de l'invasion. Vous pouvez aussi opter pour des plantes rampantes au fort pouvoir couvrant.

Certaines actions sont également à proscrire :

- Débroussailler et gyrobroyer les massifs ;
- Réutiliser du matériel non traité sur un site non-colonisé ;
- Laisser sur site les résidus de coupe, les jeter aux déchets verts classiques ou les mettre au compostage ;
- Déplacer les terres infectées sans traitement préalable.

1. En moyenne, sur une année, lequel de ces appareils est le plus énergivore dans la cuisine ?

- Le combiné réfrigérateur/congélateur
- La plaque de cuisson
- Le four

2. Lorsque mon chargeur de téléphone portable est branché sans que le téléphone y soit branché, il consomme de l'électricité

- En permanence
- Jamais

3. Quelle est la température recommandée à l'intérieur d'un logement ?

- 19°C
- 20°C
- 21°C

4. En hiver, fermer les volets et tirer les rideaux la nuit permet d'éviter les pertes de chaleur de ...

- 10 %
- 25 %
- 30 à 60 %

5. Combien de litre(s) d'eau par heure, perd en moyenne un robinet, qui fuit et goutte ?

- 3 litres
- 5 litres
- 10 litres

1. Le combiné réfrigérateur/congélateur (A noter : la température optimale d'un réfrigérateur est de 5°. Pour chaque degré en moins, la consommation augmentera de 5%)

2. En permanence (Un chargeur de téléphone contient un petit transformateur qui, lorsqu'il reste branché, consomme toujours un peu d'électricité. Il est donc utile de le débrancher lorsqu'on ne l'utilise pas.)

3. Cela dépend des pièces : Dans une habitation isolée, 19°C suffisent dans les pièces de vie en journée, et 16°C la nuit dans les chambres (la température ressentie est plus faible que la température réelle.

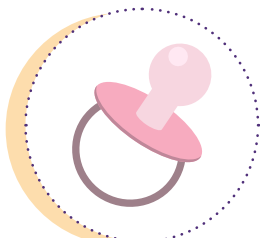
4. De 30 à 60% : La nuit, n'oubliez pas de fermer les volets et de tirer les rideaux pour garder la chaleur. Vous éviterez ainsi d'importantes déperditions de chaleur (jusqu'à 60 % de déperditions en moins)

5. 5 litres : Reparez les fuites et réparez-les rapidement. Un robinet qui goutte, c'est jusqu'à 5 litres par heure gaspillés (soit 120 litres par jour), une chasse d'eau qui fuit, plus de 600 litres par jour (soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes). Une astuce pour repérer les fuites : relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher. À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

RÉPONSES :

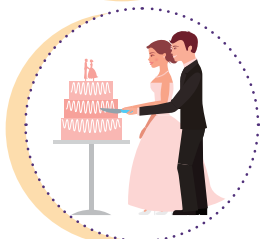
État civil

pour l'année 2024



NAISSANCE

- Louise HOELTER, le 18 avril 2024, à Peltre
- Kaïs DAHMANI, le 18 avril 2024, à Metz



MARIAGE

- Pauline STEFFEN et Kévin HOELTER, le 24 février 2024



DÉCÈS

- M. André CHATY, le 4 février 2024, à Ars Laquenexy ;
- M. J-Marie CHRISMANN, le 15 février 2024, à Peltre ;
- M. Robert SIDOT, le 7 avril 2024, à Peltre ;
- M. Lino FRANGI, le 24 avril 2024, à Ars Laquenexy.

Depuis le
1^{er} janvier 2024,
1013 actes
ont été enregistrés
au registre
des naissances
de la Commune.

Calendrier des manifestations

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À LA SALLE DES FÊTES

SAMEDI 11 MAI À 20H30
Représentation théâtrale au profit de
« Une main pour un espoir »
Le mec de la tombe d'à côté

VENDREDI 17 MAI À 20H30
7^{ème} représentation théâtrale
CELAP : « La perruche »
par Les Complices

SAMEDI 18 MAI À 20H30
8^{ème} représentation théâtrale
CELAP : « La maîtresse en maillot
de bain » par Le Celap

SAMEDI 1^{er} JUIN

FÊTE VILLAGEOISE

- 18h00 : Office religieux
- 19h00 : Hommage aux monuments aux morts
- 19h30 : apéritif offert par la municipalité
- 23h00 : feu d'artifice

DIMANCHE 2 JUIN DE 6H00 À 18H00
20^{ème} vide grenier (sur inscription)

VENDREDI 14 JUIN
Loto de l'AEA

SAMEDI 15 JUIN APRÈS-MIDI
Jeux proposés par
l'Association Familiale

VENDREDI 21 JUIN
Fête de la musique

DIMANCHE 30 JUIN À 12H00
Repas dansant du Conseil de Fabrique
animé musicalement
par Stan et son équipe

EGLISE NOTRE DAME
DIMANCHE 9 JUIN À 15H00
Concert du "Chœur In Canto"
en alternance avec
les accordéonistes du Val de Metz